LE STUDIO SOLIDAIRE

Association loi 1901 — Haute Vallée de l'Aude

Dossier d'accompagnement

des porteurs de projet

Cadre, processus, engagements réciproques

Cycle 2026

lestudiosolidaire.fr

direction@lestudiosolidaire.fr

Sommaire

1. Le mot du président

2. Le Studio Solidaire en quelques mots

3. À qui s'adresse l'accompagnement

4. Ce qu'on apporte — et ce qu'on n'apporte pas

5. Le cycle d'accompagnement en 5 étapes

6. Le périmètre du gratuit, le périmètre du payant

7. Engagements réciproques

8. Trois issues possibles à 3 mois

9. Données personnelles et confidentialité

10. Le comité de sélection

11. Pièces à fournir avec la candidature

Annexe 1 — Convention d'accompagnement (modèle)

Annexe 2 — Charte du bénéficiaire

Annexe 3 — Attestation sur l'honneur

Annexe 4 — Consentement RGPD et droit à l'image

1. Le mot du président

Tu portes un projet. Peut-être qu'il est encore flou, peut-être qu'il avance déjà. Peut-être que tu manques de méthode, d'outils, de visibilité, ou simplement de quelqu'un en face de toi qui comprend ce que tu essaies de faire.

Le Studio Solidaire a été créé pour répondre à ça. Nous sommes une association loi 1901 implantée en Haute Vallée de l'Aude, et nous mettons un studio de création professionnel — design, développement, communication, stratégie — au service de l'intérêt général.

Notre formule est simple : nous faisons avec toi. L'objectif n'est pas de te livrer un site web ou un logo et de disparaître. L'objectif est de te donner la méthode, les outils et les compétences pour que tu repartes autonome au bout de trois mois.

Ce document te présente comment on travaille, ce qu'on apporte, ce qu'on n'apporte pas, et ce qu'on attend de toi. Lis-le attentivement. C'est ce qui fait que l'accompagnement marche.

Marc-Antoine Simon

Président fondateur

2. Le Studio Solidaire en quelques mots

Le Studio Solidaire est une association d'utilité sociale créée le 9 juillet 2024. Notre territoire principal : la Haute Vallée de l'Aude. Notre constat : la fracture numérique et l'éloignement des services se conjuguent dans nos villages avec un entrepreneuriat de nécessité — deux tiers des créations d'entreprises sur le territoire sont des micro-entreprises, et 70 % ne survivent pas à cinq ans.

Nous agissons sur deux axes :

- L'aide numérique : un service libre, gratuit et inconditionnel pour toute personne qui rencontre une difficulté avec une démarche en ligne ou un outil informatique. Avec ou sans rendez-vous, sans formulaire, sans condition de ressources.
- L'accompagnement de projet : un parcours structuré de trois mois pour les porteurs de projet du territoire, sur dossier motivé et après passage en comité de sélection. C'est ce parcours qui est décrit dans ce document.

Notre conviction : la compétence professionnelle a sa place dans l'intérêt général, et la dignité passe par la transmission, pas par l'assistanat.

Quelques chiffres (juillet 2024 – décembre 2025)

4 217 heures	de travail bénévole
114 personnes	accompagnées
82 porteurs	de projet soutenus

3. À qui s'adresse l'accompagnement

L'accompagnement de projet du Studio Solidaire est ouvert aux porteurs de projet implantés ou ancrés dans la Haute Vallée de l'Aude et, plus largement, dans les territoires ruraux qui partagent les mêmes enjeux.

Profils éligibles

- Porteurs de projet en phase de création (entreprise, micro-entreprise, association)
- Micro-entrepreneurs en activité qui cherchent à structurer, redresser ou pivoter
- Associations locales qui ont besoin de structurer leur communication, leur outillage numérique ou leur modèle économique
- Demandeurs d'emploi engagés dans une démarche de création

Critères de recevabilité

- Un projet concret, ou une idée déjà travaillée et présentable
- Une domiciliation sur le territoire d'intervention, ou un ancrage local manifeste
- Une disponibilité réelle sur les trois mois du cycle (plusieurs heures par semaine)
- Un engagement personnel à mettre en œuvre les livrables produits pendant l'accompagnement

Ce que nous regardons en priorité

Le comité de sélection n'évalue pas la qualité d'un projet sur ses qualités intrinsèques. Ce que nous regardons :

La cohérence entre le projet, la personne et le territoire

La capacité du porteur à se mobiliser sur la durée

L'utilité concrète d'un accompagnement à ce moment précis du parcours

Le potentiel d'impact local — économique, social, ou les deux

> **Important —** un refus n'est pas un jugement sur la valeur du projet. C'est une orientation. Si le comité estime que l'accompagnement n'est pas adapté à ce moment précis, nous proposons une réorientation vers un autre acteur du territoire.

4. Ce qu'on apporte — et ce qu'on n'apporte pas

Ce qu'on apporte pendant les 3 mois

Méthode & analyse	Conseil stratégique, diagnostic, plan d'action, suivi régulier, méthodologie de gestion de projet. Tu as un référent unique pendant les trois mois.
Outils de gestion	Tableaux Kanban, calendrier, drive partagé, …. Tu apprends à te servir des outils essentiels pour la gestion de ton projet
Formation	Plusieurs points par semaine : prise en main des outils, formations thématiques (com, gestion, modèle économique, posture commerciale).
Production concrète	Site web, identité visuelle, supports de communication, documents officiels, configuration des outils. La liste est arrêtée dans le plan d'action signé en début de cycle.
Mise en réseau	Orientation vers les partenaires du territoire et les autres porteurs accompagnés.

Ce qu'on n'apporte pas

Il faut être clair là-dessus dès le départ, parce que c'est le respect du cadre qui rend l'accompagnement efficace.

- Nous ne te livrons pas un projet clé en main. Tu repars avec des outils et des compétences, pas avec un sous-traitant gratuit.
- Nous ne couvrons pas le hors-périmètre. Ce qui n'est pas dans le plan d'action signé n'est pas réalisé en accompagnement. Si tu veux aller plus loin, tu choisis un prestataire externe.
- Nous ne nous substituons pas à un expert-comptable, un avocat, un banquier ou un conseiller financier. Nous orientons.
- Nous ne portons pas la communication continue de ton projet après la fin du cycle. Tu repars avec les outils ; tu les fais vivre.
- Nous ne maintenons pas indéfiniment les productions livrées (sites web, supports). La maintenance est de ta responsabilité, ou fait l'objet d'un contrat séparé.

5. Le cycle d'accompagnement en 5 étapes

L'accompagnement suit un processus structuré. Chaque étape a son objet, ses livrables, sa temporalité.

Étape 1 — La demande

Tu prends rendez-vous via notre site lestudiosolidaire.fr ou directement auprès de l'accueil. Premier rendez-vous d'environ une heure : tu présentes ton projet, on présente notre cadre, on identifie si l'accompagnement est pertinent. À l'issue, si la démarche se poursuit, on te remet le dossier de candidature à remplir.

Durée : 1 rendez-vous (≈ 1h).

Étape 2 — L'instruction

Tu nous rends ton dossier complet : questionnaire diagnostique, fiche projet, justificatifs, signature de l'attestation sur l'honneur et du consentement RGPD. Un chargé d'accueil rédige une fiche de synthèse standardisée à destination du comité de sélection. À ce stade, on peut te demander des compléments si certains points méritent d'être précisés.

Durée : 1 à 2 semaines après dépôt du dossier complet.

Étape 3 — Le comité de sélection

Le comité se réunit régulièrement. Il est composé de membres du Conseil d'administration du Studio Solidaire et de partenaires territoriaux. Il statue sur trois issues possibles : sélection, refus, ou réorientation vers un autre acteur du territoire.

Tu n'es pas présent au comité. Nous te transmettons la décision sous huitaine, motivée.

Durée : décision sous 8 jours après tenue du comité.

Étape 4 — L'accompagnement (3 mois)

Si tu es sélectionné, on signe ensemble la convention d'accompagnement et le plan d'action. Le plan d'action liste précisément les livrables qui seront produits pendant les trois mois. Cette liste est fermée : c'est elle qui définit le périmètre du gratuit.

Pendant les trois mois :

- Un référent te suit (rendez-vous hebdomadaires ou bi-hebdomadaires)
- Tu accèdes au logiciel du Studio Solidaire et à ses outils

- Tu participes aux points de formation thématiques
- Les productions concrètes sont réalisées par l'équipe (designer, développeur) en concertation avec toi
- Tu mets en œuvre, semaine après semaine, ce qui est convenu

Durée : 3 mois calendaires à partir de la signature de la convention.

Étape 5 — Le bilan

À l'issue des trois mois, on fait un bilan formel. Trois issues possibles, qui ne sont pas des jugements mais des constats partagés :

Autonomie	Le projet est lancé, les outils sont en main, le porteur est autonome. L'accompagnement s'arrête. Tu peux revenir pour des points ponctuels via l'aide numérique gratuite, ou solliciter Éclaircie pour une prestation.
Pivot	L'accompagnement a révélé que le projet, en l'état, n'est pas viable. On réoriente : changement de modèle, retour en formation, basculement vers un autre dispositif. Ce n'est pas un échec. C'est une économie de temps et d'argent.
Prestation	Le projet avance bien mais nécessite une continuation au-delà du périmètre gratuit.

6. Le périmètre du gratuit, le périmètre du payant

Cette section est la plus importante du document. Elle évite les malentendus et c'est elle qui rend le modèle économique viable.

Le périmètre gratuit

L'accompagnement de trois mois est gratuit pour les porteurs de projet qui remplissent les conditions suivantes :

- Revenu annuel personnel (toutes ressources confondues) inférieur à 18 000 euros bruts sur la dernière année fiscale connue, justifié par l'avis d'imposition N-1
- Projet à but non lucratif (association loi 1901) ou projet économique en phase de création sans chiffre d'affaires encore significatif
- Inscription explicite dans le cadre social et solidaire défini par l'objet de l'association

La gratuité couvre exactement les livrables listés dans le plan d'action signé en début de cycle, et rien d'autre.

La bascule vers le payant

Plusieurs cas peuvent déclencher la bascule vers une prestation payante :

- Le projet sort du périmètre social (chiffre d'affaires significatif, structure dotée de ressources, demande purement commerciale)
- Le porteur souhaite étendre les livrables au-delà du plan d'action signé
- L'accompagnement révèle un besoin de production qui dépasse le cadre du parcours (par exemple, refonte complète d'un site complexe, campagne publicitaire, développement spécifique)
- Le porteur, à l'issue du cycle, souhaite continuer à travailler avec l'équipe sur un mode professionnel

Éclaircie Studio — l'option payante

Éclaircie Studio est une société (SAS) qui peut prendre en charge ce qui sort du périmètre associatif. Cette frontière nette est essentielle :

- Le Studio Solidaire fait avec toi (méthode, outils, autonomie)
- Éclaircie Studio fait pour toi (prestation professionnelle facturée)

Si la bascule se fait, un devis transparent est établi. Tu n'es jamais redevable d'une prestation que tu n'as pas explicitement commandée et signée.

À retenir — tout ce qui n'est pas dans le plan d'action signé en début de cycle relève soit d'une décision conjointe d'ajout (rare, et toujours formalisée par écrit), soit d'une prestation Éclaircie. Cette règle protège tout le monde : toi (pas de surprise), nous (pas d'épuisement), le modèle (pas de dérive).

7. Engagements réciproques

L'accompagnement repose sur un contrat moral autant que sur la convention juridique. Voici, en clair, ce qu'on attend l'un de l'autre.

Ce à quoi le Studio Solidaire s'engage

- Te dédier un référent unique pendant les trois mois
- Tenir les rendez-vous fixés au calendrier (déplacement, annulation : prévenir 48h à l'avance sauf cas de force majeure)
- Produire les livrables listés dans le plan d'action, dans les délais convenus
- Te former à l'utilisation des outils que tu reçois (pas de boîte noire)
- Te traiter avec respect, sans jugement, sans condescendance
- Protéger tes données personnelles dans le respect du RGPD
- Te dire la vérité — y compris quand un projet n'est pas viable en l'état
- Faire un bilan formel et honnête à l'issue des trois mois

Ce à quoi tu t'engages

- Fournir un dossier complet et honnête (informations véridiques, justificatifs exacts)
- Tenir les rendez-vous fixés (annulation : prévenir 48h à l'avance sauf cas de force majeure)
- Participer aux points de formation programmés au calendrier
- Mettre en œuvre, semaine après semaine, ce qui est décidé en rendez-vous
- Communiquer activement avec ton référent (un silence prolongé sans explication peut entraîner la suspension du cycle)
- Respecter l'équipe et les autres porteurs accompagnés
- Faire vivre les livrables produits (sites, outils, supports) après la fin du cycle
- Mentionner obligatoirement et systématiquement le soutien du Studio Solidaire sur tes supports de communication (logo en pied de site, mention en signature) — règle de réciprocité simple

Conditions de rupture

L'accompagnement peut être interrompu avant la fin des trois mois dans les cas suivants :

- À ta demande, à tout moment, par simple notification écrite (mail suffit)
- De notre côté, en cas de manquements répétés aux engagements ci-dessus, après avertissement écrit non suivi de correction
- En cas de fausse déclaration (revenu, situation, projet) dans le dossier de candidature
- En cas de comportement irrespectueux envers l'équipe ou les autres porteurs
- En cas de non respect de la Charte du Studio Solidaire et du règlement intérieur

La rupture éteint les engagements réciproques. Les livrables déjà produits restent à toi (sites en ligne, supports remis). Les outils sous abonnement (logiciel) sont désactivés.

8. Trois issues possibles à 3 mois

À la fin du cycle, un bilan formel est mené avec toi. Aucune des trois issues n'est meilleure que les autres dans l'absolu — la bonne issue est celle qui correspond à la réalité de ton projet et de ta situation.

Autonomie	Pivot	Prestation
Ton projet est lancé. Les outils sont en main. Tu sais les utiliser. Tu peux continuer seul.	Le cycle a révélé une impasse. Le projet n'est pas viable en l'état. Nous réorientons : autre dispositif, autre métier, autre montage.	Le projet avance, mais une continuation professionnelle est nécessaire au-delà du cycle. Bascule vers Éclaircie avec devis.
Suite : aide numérique gratuite disponible, retour ponctuel possible.	Suite : orientation vers SAPIE, BGE, France Travail, retour en formation, salariat...	Suite : contrat de prestation transparent, paiement échelonné si besoin.

Un pivot n'est pas un échec. Un projet qui se redresse à trois mois sans avoir consommé six mois de RSA et d'énergie est un succès du dispositif. Mieux vaut un constat lucide qu'un acharnement coûteux.

9. Données personnelles et confidentialité

Le Studio Solidaire collecte et traite les données personnelles nécessaires à l'accompagnement. Cette section résume les principes. Le détail figure en annexe 4 et te sera proposé à la signature.

Quelles données nous collectons

- Données d'identification : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail
- Données fiscales et sociales nécessaires à l'éligibilité (avis d'imposition, attestation RSA, situation France Travail)
- Données relatives au projet : présentation, modèle économique, supports, comptes-rendus
- Photographies et témoignages si tu donnes ton accord explicite

Comment elles sont traitées

- Stockage sécurisé dans notre logiciel propriétaire, conforme au RGPD
- Accès limité au référent et à l'équipe administrative
- Pas de transmission à des tiers sans ton accord explicite (exception : autorités sur réquisition légale)
- Durée de conservation : pendant l'accompagnement, plus 5 ans pour les justificatifs comptables et fiscaux

Tes droits

- Accès, rectification, effacement, portabilité de tes données
- Retrait du consentement à tout moment (par écrit à direction@lestudiosolidaire.fr)
- Réclamation auprès de la CNIL

10. Le comité de sélection

Le comité de sélection est l'instance qui statue sur les candidatures. Sa composition garantit la neutralité de la décision et son inscription dans l'écosystème territorial.

Composition

- Membres du Conseil d'administration du Studio Solidaire
- Représentants de partenaires territoriaux
- Le président ou son représentant préside les séances

Fréquence

Le comité se réunit selon le rythme des candidatures déposées, en moyenne toutes les six à huit semaines. Les dates des sessions sont communiquées en amont.

Critères de décision

- Recevabilité administrative (dossier complet, conditions d'éligibilité remplies)
- Cohérence projet / porteur / territoire
- Réalisme du calendrier et de l'engagement annoncé
- Adéquation avec les compétences mobilisables au sein du Studio Solidaire
- Capacité d'accueil de l'équipe à un moment donné (nombre de porteurs en cours)

Issues du comité

- Sélection : entrée en cycle d'accompagnement, signature de la convention
- Réorientation : le projet ne relève pas du Studio Solidaire ; nous t'orientons vers un acteur plus pertinent
- Refus motivé : le comité ne retient pas la candidature ; la décision est explicitée par écrit
- Mise en attente : le projet est prometteur mais nécessite une maturation ; nouvelle session envisageable plus tard

Toute décision est notifiée par écrit dans les 8 jours suivant la tenue du comité.

11. Pièces à fournir avec la candidature

Le dossier de candidature complet comprend les éléments suivants :

Dossier porté par le candidat

- Questionnaire diagnostique complété (« Carnet de route »)
  l'accès au questionnaire se fait ici !
- Pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition (ou avis de non-imposition) — sert au calcul d'éligibilité au gratuit
- Pour les micro-entrepreneurs : extrait K-bis ou avis de situation au répertoire SIRENE
- Pour les associations : statuts en vigueur, récépissé de déclaration en préfecture, dernier rapport d'activité si existant
- Pour les demandeurs d'emploi : attestation d'inscription France Travail, nom du référent
- Pour les personnes au RSA : nom et organisme référent

Documents à signer (annexes du présent dossier)

- Charte du bénéficiaire (annexe 1)
- Attestation sur l'honneur (annexe 2)
- Consentement RGPD et droit à l'image (annexe 3)

Documents signés après le comité

Si la candidature est retenue par le comité, deux documents complémentaires sont signés en début de cycle :

- La convention d'accompagnement
- Le plan d'action — qui liste précisément les livrables produits pendant les trois mois

Modalités de dépôt — le dossier peut être déposé en main propre au local du Studio Solidaire (centre culturel d'Espéraza, 1er étage), envoyé par voie postale au 15 rue Condorcet, 11260 Espéraza, ou transmis par mail à direction@lestudiosolidaire.fr.

Annexe 2 — Charte du bénéficiaire

En tant que porteur de projet accompagné par Le Studio Solidaire, je m'engage à respecter les principes suivants :

Respect mutuel

- Je traite avec respect l'équipe, les bénévoles et les autres porteurs accompagnés
- Je m'abstiens de tout comportement agressif, discriminatoire ou irrespectueux
- Je comprends que l'équipe peut interrompre l'accompagnement en cas de manquement grave à cet engagement

Présence et ponctualité

- Je tiens les rendez-vous fixés au calendrier
- J'avertis 48 heures à l'avance si je ne peux honorer un rendez-vous, sauf cas de force majeure
- Je participe aux sessions de formation programmées dans le cadre de mon cycle

Mise en œuvre

- J'avance entre les rendez-vous sur ce qui a été convenu
- Je communique avec mon référent sur mes blocages plutôt que de disparaître
- Je m'engage à faire vivre les livrables produits (sites, supports, outils) après la fin du cycle
- Je travaille à mon rythme sur les productions concrètes de mon projet. Aucun délai ne m'est imposé entre les sessions. En contrepartie, le Studio Solidaire n'est pas tenu de s'aligner sur un rythme que je lui imposerait — ses interventions s'organisent selon ses propres disponibilités.

Honnêteté

- Je fournis des informations exactes dans mon dossier de candidature
- Je signale tout changement significatif de ma situation pendant le cycle
- Je n'utilise pas les ressources mises à disposition à d'autres fins que celles de mon projet

Réciprocité

- Je mentionne le soutien du Studio Solidaire sur les supports de communication produits dans le cadre de mon accompagnement

- J'accepte que mon projet puisse être présenté à titre d'exemple par l'association (sauf opposition explicite)
- Je participe, dans la mesure du possible, à la dynamique collective (témoignage, présence aux événements)

Responsabilité et résultats

- L'accompagnement du Studio Solidaire est un soutien, pas une garantie. L'équipe met en œuvre ses meilleures compétences et toute l'énergie disponible, mais ne peut pas être tenue responsable des difficultés ou des échecs d'un projet.
- Si mon projet ne démarre pas, stagne ou échoue, je comprends que les causes peuvent être multiples — et qu'elles ne peuvent pas reposer sur l'association qui m'a accompagné.

Droit à l'imperfection — des deux côtés

- L'équipe du Studio Solidaire est composée de bénévoles et de professionnels engagés. Comme tout être humain, ils peuvent se tromper, mal calibrer un conseil, ou ne pas avoir toutes les réponses.
- Si quelque chose ne me convient pas dans mon accompagnement, je le dis directement à mon référent ou au président de l'association. Une déception non exprimée ne sert personne. Une remarque formulée avec respect permet d'améliorer.
- J'accepte cette réalité parce que je l'applique aussi à moi-même.

Date : .....

Nom et prénom du porteur : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Annexe 3 — Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Atteste sur l'honneur :

1. Que les informations contenues dans le dossier de candidature que je dépose auprès du Studio Solidaire sont exactes, complètes et conformes à ma situation à la date de signature.
2. Que les justificatifs fournis (pièce d'identité, justificatif de domicile, avis d'imposition, attestations) sont authentiques et correspondent à ma situation effective.
3. Que je ne bénéficie pas, au moment de cette candidature, d'un accompagnement équivalent par une autre structure pour le même projet (sauf à le déclarer explicitement ci-dessous).
4. Que je m'engage à signaler sans délai tout changement de situation pouvant affecter mon éligibilité à l'accompagnement gratuit (changement de statut, évolution significative de revenus, changement de projet).
5. Que j'ai pris connaissance du dossier d'accompagnement remis par le Studio Solidaire et que j'en accepte les termes.

Accompagnement(s) éventuel(s) en cours par d'autres structures (à compléter le cas échéant) :

.....

.....

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration expose à l'interruption immédiate de l'accompagnement et peut donner lieu à des poursuites au titre des articles 441-1 et suivants du Code pénal.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Annexe 4 — Consentement RGPD et droit à l'image

Traitement des données personnelles

Le Studio Solidaire, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite les données personnelles que je lui transmets dans le cadre de ma candidature et de mon accompagnement, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Finalités du traitement

- Instruction de la candidature et décision du comité de sélection
- Mise en œuvre de l'accompagnement (planification, suivi, production des livrables)
- Reporting institutionnel auprès des financeurs (données anonymisées ou agrégées)
- Communication relative aux activités de l'association (avec consentement séparé)

Base légale

Exécution d'une convention (accompagnement), obligations légales (justificatifs fiscaux et comptables), consentement explicite (communication, droit à l'image).

Durée de conservation

- Pendant la durée de l'accompagnement
- 5 ans après la fin du cycle pour les pièces justificatives à valeur comptable et fiscale
- 3 ans pour les autres données, sauf opposition antérieure du bénéficiaire

Mes droits

Je dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de mes données. Je peux les exercer en écrivant à direction@lestudiosolidaire.fr. Je peux également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités de communication du Studio Solidaire (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, rapports d'activité, présentations institutionnelles), j'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'association à utiliser :

- Des photographies prises lors de mon accompagnement
- Des extraits écrits ou vidéo de témoignages que je donnerais volontairement
- Une mention de mon projet (nom, secteur, étape de développement)

Je peux retirer ce consentement à tout moment par simple écrit. Le retrait ne s'applique qu'aux supports produits après notification ; il ne s'applique pas aux supports déjà imprimés ou diffusés.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :